

## MAIRIE DE GIGORS-ET-LOZERON

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08/07/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 juillet à 20h06, sous la présidence de M. David GARAYT, Maire.

Présents GARAYT David - MANGOU Didier – DEFFAISSE Yves - PERRET Marion - BRUNIAU Séverine – HUSSY Damien

Pouvoir de : DEFFAISSE Jean-Michel à DEFFAISSE Yves ; MARTIN Béatrice à Marion PERRET ; Marc STORPER à David GARAYT

Excusés : MARTIN Robert

Secrétaire de séance : Séverine BRUNIAU

#### Compte-rendu du Conseil Municipal du 05/06/2024

Adopté à l'unanimité

#### Délibération : Loi Aper – lancement des consultations

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être prise au plus tard le 10 novembre 2023 puis transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans les Pyrénées-Atlantiques. Comme les outils des services de l'état n'était pas disponible jusqu'à maintenant le Maire propose :

– D'organiser une consultation par voie électronique.

À l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal suite à l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration comme suit :

– Organisation d'une consultation par voie électronique du 15 juillet 2024 au 2 septembre 2024 (<https://www.gervanne-sye.com/gigors-et-lozeron/> et par l'envoi d'un email aux habitants ayant donné leur consentement pour être contactés par la commune)

## Informations et questions diverses

- Procès sur le permis de construire MCGeown : La mairie est redevable de 1200€ à Mr Dupuis, la commune propose une rencontre avec Mr Dupuis pour échanger sur le sujet, le Maire prendra contact avec M Dupuis.
- Projet de classement du site de Saint Pancrace – présentation par le maire du projet
- Didier MANGO signal un abus de Chlore dans les réservoirs d'eau de Lozeron. Un mail est envoyé au directeur technique du SMPAS afin de connaître les raisons.
- Travaux de l'église : La plateforme AWS (pour le dépôt de l'appel d'offre) demande un renouvellement du mot de passe que seule la CCVD peut réinitialiser en attendant leur retour nous n'avons pas pu déposer l'appel d'offre des travaux de l'église ce jour comme initialement prévu. Report de quelques jours.
- Délocalisation des permanences France Service en étude
- Rétrospective des événements culturels
- SIVOS : repositionnement de Cobonne et Plan de Baix qui ne souhaitent plus avoir de représentants mais souhaitent restées adhérentes; La validation des nouveaux statuts reportés à l'automne.
- PLUi : zonage A U et N validé par la commune. Le sous zonage et le règlement seront travaillés dans les mois à venir.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 23 septembre à 20h00**

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 21h00

La secrétaire, Severine BRUNIAU

Le Maire, David GARAYT

